

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/533 du 28/9/87
MISSJ/DGFP/DGPCE.-
Portant intégration et nomination de Monsieur
ONDON-MONGO (Alphonse) dans les Cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE,

LES :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dis-
positions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonc-
tionnaires ;

D.G.B. solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/44 du 12 Février 1965, fixant le Statut Commun des
Cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique ;
(/u le Décret n° 62-130/EF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195/FP du 5 JUILLET 1962, fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des Cadres ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories
et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant
Statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux no-
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notam-
ment en son article 1er § 2 ;

D.C.F. (/u le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le Décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de
situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u la Lettre 161 /DGSP/DSAF/SP1 du 27-1-87 du Directeur
des Services Administratifs et Financiers de la Direction Générale de la Santé
Publique transmettant le dossier de l'intéressé,

SECRET :

... / ...

267

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du Décret n° 65/44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur ONDON-MONGO (Alphonse), né le 30 Août 1958 à INTSESSE (GAMBOMA), titulaire du diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université KOMENSKY de BRATISLAVA (TCHECOSLOVAQUIE) est intégré dans les Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4e échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ^{publié} enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 28 Septembre 1987

Par le Premier Ministre,

Le Gardo des Sceaux,
Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,
D. C. R. M. J.

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DGPCE/BST 1
- DGB 3
- DCF 1
- MSAS 1
- DGSP 3
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC 2/-